

Louise EPIARD

Etat civil

Id 86

Nom EPIARD

Prénom Louise

Sexe F

Évènements

Naissance 11 Septembre 1777

Lieu [https://www.google.com/maps/place/Grolle \(la\), Pays de la Loire, France](https://www.google.com/maps/place/Grolle+(la),+Pays+de+la+Loire,+France)

Famille PAROIS – EPIARD

Dernière modification : Dimanche 12 Décembre 2004 à 17:12

Conjoint [PAROIS Jonathan Marie](#) (°24 Décembre 1773)

Évènements

Mariage 08 Mai 1809

Lieu [https://www.google.com/maps/place/Grolle \(la\), Pays de la Loire, France](https://www.google.com/maps/place/Grolle+(la),+Pays+de+la+Loire,+France)

Source citation

Page 142-143

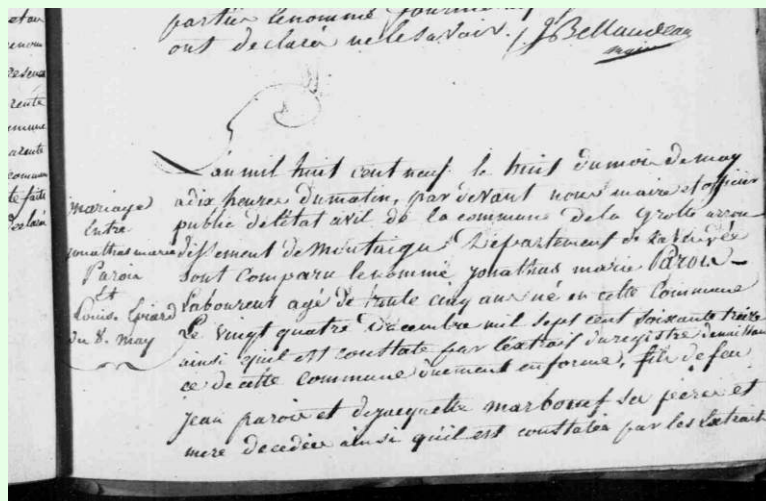
Dernière modification 2017-08-18 21:05:56

Source record

Rapporteur PAROIS Pascal

Dernière modification 2004-12-12 17:43:50

Média



Des registres de Deces suamment informés
 d'une part,
 Et Louis Epard, âgé de trente-un ans en
 cette commune de ce lieu le 25 de septembre
 mil sept cent soixante dix sept tant qu'il est
 constaté par les titres du registre des naissances
 de la ladite paroisse de St Sauveur de Roche
 Sorvière, fille de feu Pierre Epard et de Genevieve
 Louise Jauchet sa mère et mère de decedés ainsi
 qu'il est certifié par les temoins ci apres qui ont
 eu connaissance des dits deces des deux parties
 et demeurant tous deux en cette commune
 D'autre part,
 Desquels nous ont requis de proceder a
 la celebration d'un mariage projeté en leurs et
 dont les publications ont été faite sur les
 dimanches Vingt trois et trente avril a dix
 heures du matin devant la porte de la maison
 commune, et aucune opposition audit mariage
 n'en ayant été signifiée faisant droit
 leur requisiion, apres avoir donné lecture de
 toutes les pieces de cette mentionnée, et de
 Chapitre VI du titre du code civil intitulé
 du mariage, et leur demandé au futur epoux
 et a la future Epouse s'ils veulent se prendre
 pour mary et pour femme: chacun deux
 ayant répondu separement et affirmativement
 sans declaration au nom de la majesté et les
 temoins ci apres mentionnés



deux parties
 qu'il est certifié par les temoins ci apres qui ont
 eu connaissance des dits deces des deux parties
 et demeurant tous deux en cette commune
 D'autre part,
 Desquels nous ont requis de proceder a
 la celebration d'un mariage projeté en leurs et
 dont les publications ont été faite sur les
 dimanches Vingt trois et trente avril a dix
 heures du matin devant la porte de la maison
 commune, et aucune opposition audit mariage
 n'en ayant été signifiée faisant droit
 leur requisiion, apres avoir donné lecture de
 toutes les pieces de cette mentionnée, et de
 Chapitre VI du titre du code civil intitulé
 du mariage, et leur demandé au futur epoux
 et a la future Epouse s'ils veulent se prendre
 pour mary et pour femme: chacun deux
 ayant répondu separement et affirmativement
 sans declaration au nom de la majesté et les
 temoins ci apres mentionnés

Mariage
 de Jean
 de la Roche
 de la Roche

Communes, et nous
 nous ayant été Signifié J'ai sans droit
 leur requête, après avoir donné lecture de
 toutes les pièces y dessus mentionnées, et du
 Chapitre VI du titre du code civil intitulé
 du mariage, nous demandé au futur époux
 et à la future épouse s'ils veulent se marier
 pour mary et pour femme: chacun d'eux
 ayant répondu séparément et affirmativement
 nous déclarons au nom de Sa Majesté et de
 ses hauts et bas, et de la loi, que vous deux
 mariés par devant, et soussignés, sont
 unis par le mariage.
 Et au dit desdits époux ont déclaré
 qu'il est né deux, quatre enfants inscrites
 sur les registres de l'état civil de cette commune
 et sous les dates qui suivent 1.º le premier

85
 nous avons enregistré le vingt sept Nivôse an six de la
 République française et sous le nom d'Alexandre
 2.º la seconde enregistrée le vingt six Nivôse pour de sa
 naissance au titre de la République, et sous le prénom
 de Marie, 3.º la troisième enregistrée le vingt trois
 Janvier mil huit cent sept et six la veille, et sous le
 prénom de Victor, 4.º et quatrième et dernière
 enregistrée le six octobre mil huit cent huit et six
 sous la nuit, et sous les prénoms de Jeanne Thérèse
 lesquelles ils reconnaissent pour leurs filles et filles
 de tout ce nous de l'état civil en présence de André
 parois du bourg âgé de cinquante ans frère du
 marié, Jean Lathu, du bourg âgé de quarante sept ans
 beau frère du marié, Jean Corneille Farinier âgé

Média

enregistré le six octobre 1809
dans la nuit, et sous les prénoms de Jeanne Roboteau
desquelles ils reconnaissent pour leurs fils et filles
de droit ce a vous de cette acte au presence de André
parois laboureur agé de cinquante ans frère du
marie, Jean Lathur, laboureur agé de quarante sept ans
deux frères du marié, Jean Corne teau farinier agé
de trente cinq ans, cousin par alliance Desbats
et Pierre Bonard laboureur agé de soixante
deux ans amis des parties et demeurant tous
quatre en cette commune desquels a été
dictée leur acte faite du presant acte
ils ont déclaré et juré
J. Belliveau

San mil huit cent neuf, et le quatre demay a six
heures de relevé, par devant nous maire et officier
public de la commune de la grille, Département
de la Vendée sont comparu le marié, Jean
bonard de la Vendée

Média Acte-M-Parois-Epiard-1809

Fichier introuvable :

« /home/genealogie/genea4p//cache/Parois/objets/Acte-M-Parois-Epiard-1809.pdf »

Enfants issus de l'union

- [PAROIS Alexandre](#) (°27 ventose 11)
- [PAROIS Marie](#) (°26 nivose 13)
- [PAROIS Victoire](#) (°23 Janvier 1807)
- [PAROIS Jeanne Rosalie](#) (°06 Octobre 1808)

Parents légitimes

- [EPIARD Pierre](#)
- [JAUNET Louise](#)

Arbre

